Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260701-CM26070123-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**
25 juin 2026

**Date d'affichage de la liste des délibérations**
Le 8 juillet 2026

**Nombre de conseillers**
En exercice **29**
Présents ou représentés **28**
Votants **28**

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 18 heures 30
Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique
**Etaient présents** :
Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de :
Mme Joëlle KERSUAL (procuration à Mme Christine LE GALL)
M. Michel RAPHALEN, absent excusé
Mme Pauline LOUSSOUARN (procuration à M. Pierre BOENNEC)
Mme Mireille COÏC (procuration à M. Valentin ORY)
Mme Pisei THACH (procuration à Mme Célia BEST)
M. Jean-Yves VIGOUROUX (procuration à M. Jean-Baptiste HUET)
M. Michel CANEVET (procuration à Mme Christine COUROT)
Mme Marie-Aude GOBRY (procuration à Mme Martine OLIVIER)

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
M. Valentin ORY a été élu secrétaire de séance.

## 2-3 Tarifs transports scolaires

Monsieur Nicolas JULIENNE, rapporteur, expose :
*« Il vous est proposé, par votre Commission solidarité Enfance Jeunesse qui a examiné ce dossier lors de sa réunion du lundi 15 juin 2026, de reconduire, pour l'année scolaire 2026 / 2027, les tarifs relatifs au service communal de transport scolaire pour la desserte des écoles maternelles et élémentaires. Ceux-ci résultent de la délibération du Conseil municipal n°3-2 du 14 avril 2025.*

*Deux circuits sont organisés chaque jour. Dans chaque car, un agent communal est présent. Pour l'année 2024 / 2025 (dernière année close), le coût du service s'élève à 64 688 €. Le financement est assuré par :*

- *Le Conseil régional de Bretagne pour 44 100 € (+ 4 000 € pour les accompagnateurs)*
- *La Commune pour 16 588 €*
- *Les familles des usagers pour 4 293 €*

*Cette participation des familles est fixée par le Conseil municipal. Actuellement, en application de la délibération n°3-2 du 14 avril 2025, elle s'élève, pour chaque trimestre, à :*

- *34 € pour le premier enfant*
- *34 € pour le deuxième enfant*
- *14, 25 € pour le troisième enfant*
- *Gratuité à partir du quatrième enfant.*

*En outre, la Commune verse une aide annuelle de 5 € à chaque famille dont les enfants qui utilisent les services de transport scolaire et qui sont scolarisés dans les établissements du secondaire de Pont-l'Abbé, Quimper, Pouldreuzic ou Plozévet.*

*Pour l'année scolaire 2026 / 2027, le Conseil municipal est appelé à :*

- *Fixer comme indiqué ci-dessus le montant de la participation familiale pour le service communal de transport scolaire.*
- *Fixer le montant de l'aide accordée aux élèves du second degré usagers des services de transport scolaire.*

*Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260701-CM26070123-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Vu** sa délibération n 3-2 en date du 14 avril 2025
**Vu** l'avis de la Commission solidarité Enfance Jeunesse en date du 15 juin 2026
**Adopte** les conclusions du rapporteur
**Fixe** pour les usagers du service de transport scolaire le montant de la participation familiale par trimestre, à :

- 34 € pour le premier enfant,
- 34 € pour le deuxième enfant
- 14, 25 € pour le troisième enfant
- Gratuité à partir du quatrième enfant.

**Fixe** à 5 € par an et par enfant l'aide annuelle versée par la Commune à chaque famille dont les enfants utilisent les services de transport scolaire et qui sont scolarisés dans les établissements du secondaire de Pont-L'Abbé, Quimper, Pouldreuzic ou Plozévet
**Autorise** le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 8 juillet 2026
**Monsieur le Maire,**

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTÈRE

**Jean-Baptiste HUET**